

## Compte rendu de l'entrevue avec le Directeur Général du 8 octobre 2012

Le Directeur Général, M. BEZARD, de passage à Boulogne-Jean-Jaurès le lundi 8 octobre après-midi, a souhaité rencontrer les organisations syndicales de la DDFIP 92.

L'entrevue a duré en tout et pour tout trois quarts d'heure.

La délégation CGT a remis en mains propres au Directeur Général la déclaration reproduite ci-après et à la demande de ce dernier en a fait une présentation résumée.

Après que la représentante de FO ait lu une déclaration de sa section, le Directeur Général a apporté une première série de réponses.

Il a d'abord tenu à récuser le caractère « non prioritaire » de notre ministère et de notre administration, en expliquant que la DGFIP se situait, ainsi que l'a affirmé le ministre, au « cœur de la République ». Il s'est déclaré très attaché à la considération dont doivent bénéficier les agents.

Il a ensuite expliqué qu'en raison des contraintes budgétaires, « on devait tous faire des efforts », à la fois en terme d'emplois et de budget de fonctionnement.

Les suppressions d'emplois, au nombre de 2023, seront opérées « de manière plus équitable » et ne reposeront pas sur la seule catégorie C. Des emplois A et A+ seront également supprimés. La Centrale sera mise à contribution. L'accueil sera mieux pris en compte dans la détermination des charges pour la localisation de ces suppressions.

Il a indiqué placer au cœur de son action les conditions de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux. Il engage une réflexion stratégique sur les évolutions à venir de la DGFIP (repères, missions..) et met l'accent sur le soutien technique que doit apporter l'encadrement aux agents.

Puisqu'il était question de conditions de travail et de repères, les représentants de la CGT se sont fait l'écho de la revendication des agents du site de Boulogne de ne plus être sollicités pour rentrer les poubelles le matin. Ils ont remis au DG la pétition CGT-Solidaires signée par 61 collègues. Le DG ne s'est pas prononcé, renvoyant cette question comme toutes celles à caractère local, à la Direction Départementale.

Concernant Chorus le DG a déclaré avoir « conscience que le système n'était pas optimal », ajoutant que les équipes s'attachaient à améliorer l'outil.

Il s'est déclaré également très attentif aux questions de sécurité ajoutant que les incidents graves feraient l'objet d'une information sur Ulysse.

Nous avons rappelé la demande des collègues de Suresnes de la pose d'une paroi vitrée à l'accueil. Le DG considère que cela va être fait.

Il a ensuite abordé la question du contrôle fiscal qui doit être pris selon lui dans sa totalité, sur pièces et sur place, de la programmation au recouvrement. Il est partisan d'outils juridiques plus forts. Le contrôle doit combiner l'initiative de l'agent et l'utilisation la plus complète des possibilités de l'informatique. A ce propos notre délégation a fait remarquer que l'application Rialto Investigations, que la DG vient d'étendre aux Dircofi, standardisait les méthodes de contrôle et alourdissait le suivi des travaux, au détriment de l'autonomie et de l'initiative de l'agent.

Le DG a démenti être à l'origine de l'extension de cette application qu'il ne connaissait pas particulièrement. Il regardera le sujet.

Notre délégation a évoqué la réécriture en cours par la DG de la circulaire du 10 décembre 2010 sur les règles de vie. C'est ainsi que les délais de route suite à mutation et promotion sont modifiés pour nos collègues de Paris (aucun délai de route, au lieu d'un jour précédemment, pour une mutation entre arrondissements dans Paris). C'est ainsi que les autorisations d'absence pour certaines fêtes religieuses ne sont plus rémunérées. Le Directeur Général a paru découvrir ce sujet et a demandé des précisions sur une éventuelle concertation nationale. Nous avons répondu que les organisations syndicales avaient été informées en début d'année de la mise en œuvre de la réécriture, qu'elles avaient présenté leurs propositions par écrit et que depuis : plus rien. Les syndicats comme les agents découvrent les modifications à la lecture des documents mis en ligne sur Ulysse.

Le Directeur Général a affirmé qu'il examinerait cette question.

Nous l'avons ensuite interrogé sur la décision de fermer la recette municipale de Vanves. Il nous a répondu qu'il se proposait de lancer une concertation pour déterminer les évolutions à apporter au réseau. Nous avons fait observer que la fermeture de la RM de Vanves était programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le CTL étant convoqué pour le 16 octobre et qu'il n'y avait eu aucune concertation avec les organisations syndicales. Il a été répondu que cette opération suivant ce calendrier avait l'accord du maire.

Notre appréciation :

***Hormis la demande des collègues de Suresnes, sur l'ensemble des autres questions d'ordre local le Directeur Général a renvoyé à la Direction Départementale. Il avait pourtant là l'occasion de montrer concrètement son souci des conditions de travail des agents. Pour le reste, il a repris les propos qu'il avait tenus lors du Comité Technique de Réseau (CT national). La politique de suppressions d'emplois se poursuit. La réduction des crédits se poursuit et même va s'aggraver. Le discours sur une prétendue répartition équitable ne change rien au fond. Dans ces conditions que valent les déclarations sur l'amélioration des conditions de travail et le bon accomplissement des missions ? Il apparaît clairement que sans la mobilisation des personnels sur leurs revendications, il ne peut y avoir d'amélioration réelle.***

***Lors du CTL du 16 octobre, la CGT réinterviendra sur toutes les questions d'ordre local qui n'ont pas trouvé de réponse.***

**La délégation CGT**

**Jacqueline JOLLY - Luc BENOIT - Philippe GEOFFRE**

## La déclaration remise par la CGT au Directeur Général

Monsieur le Directeur Général,

La section CGT tient tout d'abord à réaffirmer le rejet exprimé par notre syndicat national, du plan d'austérité, que constitue le projet de budget 2013 et qui se traduit pour notre administration par 2023 nouvelles suppressions d'emplois.

La section CGT vous rappelle les revendications présentées par notre syndicat national qui sont aussi les revendications des agents des Hauts-de-Seine :

- ⇒ augmentation des salaires par le relèvement du point d'indice,
- ⇒ abrogation de la journée de carence,
- ⇒ arrêt des suppressions d'emplois et le pourvoi de tous les emplois vacants,
- ⇒ arrêt des restructurations et suppressions de sites,
- ⇒ rétablissement intégral du plan de qualification ministériel et accès sans condition au 8<sup>ème</sup> échelon d'AAP1,
- ⇒ harmonisation indemnitaire des EMR, EDRA et informaticiens.
- ⇒ maintien de tous les droits et garanties statutaires.

Dans le temps limité à une heure de cette entrevue, nous souhaitons vous faire part des problèmes les plus urgents que rencontrent nos collègues dans ce département.

Aux 309 suppressions d'emplois, intervenues depuis la fusion, s'ajoutent de manière constante des vacances d'emplois. Au 1<sup>er</sup> septembre, le solde des effectifs était le suivant :

	A+	A	B	C	AST
FF	-22,9	10,1	-30,4	-14,3	-1
FGP	5	-11,6	-52,7	27,7	-1

A la pénurie en effectifs s'ajoutent les restrictions de crédit. Les agents sont au bord de la rupture. Dans son rapport annuel pour 2011, le médecin de prévention souligne l'aggravation des risques psychosociaux. 35 de nos collègues sont en situation de détresse urgente.

Les services sont dans une situation critique, nos missions sont désormais en péril.

Les SIE, frappés par les suppressions d'emplois et par une législation fiscale des entreprises modifiée en permanence, n'ont plus les moyens d'assurer leurs missions : l'urgence succède à l'urgence, la pression statistique est permanente.

Les inspections de Fiscalité immobilière du département ont subi pour la quasi-totalité d'entre elles la suppression d'un poste B au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Les nouvelles dispositions dans le dépôt des déclarations (2042-C) induisent un nombre très important de défaillants et la contribution exceptionnelle entraîne une augmentation sensible de la réception, tant au plan téléphonique que physique, s'agissant d'un public souvent âgé.

Les agents sont attachés au maintien des inspections FI qui garantissent la présence des services et l'égalité de traitement dans une matière complexe (ISF, successions...) à fort enjeu fiscal.

**C'est pourquoi nous demandons la réimplantation des emplois B supprimés en 2012.**

Les agents en charge du contrôle fiscal (PCE, brigades, services de recherche) sont confrontés à une recherche effrénée de rentabilité maximale qui se traduit par des pressions accrues ;

cela a pour conséquence la standardisation des méthodes de contrôle au détriment de la qualité et au mépris des missions de service public. Cela se concrétise par la mise en place progressive de RIALTO-Investigations.

**C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Général, nous vous demandons de renoncer à la généralisation de RIALTO Investigations.**

Dans le secteur public local, les agents se voient contraints de prioriser les tâches. Face aux exigences légitimes des collectivités, nos services ne sont plus en capacité d'assurer le service rendu attendu. Le délai de paiement est rallongé, les poursuites sont délaissées ou effectuées avec retard. Notre position vis à vis des collectivités locales est fortement dégradée et fragilisée.

Les services de direction ont les plus grandes difficultés à absorber les conséquences de la fusion (remboursements de frais, gestion RH avec coexistence des règles issues des deux filières). Les personnels s'inquiètent quant au devenir du service des rémunérations et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Nous vous demandons d'apporter la garantie du maintien de ces missions et de ces services.**

Que dire de la mise en place de Chorus ? Les collègues qui utilisent cet outil sont en grande difficulté et se rendent compte que la certification des comptes est fortement compromise car tous les modes opératoires ne sont pas finalisés. Il n'y a aucun blocage si on passe une opération erronée ! Les collègues se plaignent aussi de sa chronophage avec la multiplication des écritures comptables ! En un mot, pour eux qui ont un sens aigu du service public, ils ont l'impression de faire de la comptabilité d'épicier ! Tous ces problèmes sont minimisés par la direction !

**Nous vous demandons que les collègues travaillant sur Chorus bénéficient d'un soutien renforcé et qu'il soit mis fin aux dysfonctionnements constatés.**

Les SIP déjà éprouvés par les suppressions d'emplois et la fusion CDI-CDIF sur la majeure partie des sites, confrontés à un volume d'accueil physique, téléphonique et courriels croissant, sont, eux aussi, en grande difficulté.

A l'accueil, les collègues subissent le mécontentement des contribuables en raison des hausses de l'impôt sur le revenu (gel du barème, case E...) et de leurs répercussions sur les impôts locaux.

Depuis des mois les collègues de Suresnes, suite à une tentative de hold-up, demandent la pose d'une paroi vitrée de protection. Sans résultat.

**Monsieur le Directeur général, nous vous demandons d'intervenir pour que nos collègues aient satisfaction.**

Le SIP de Gennevilliers est en situation critique (-2 B, -2,4 C au 1<sup>er</sup> septembre sur un effectif total filière fiscale de 14 B et C). A cela s'ajoute le fait qu'aucun agent ne maîtrise le foncier. Trois EDRA ont été affectés par la direction en septembre dont un spécialiste foncier. Ce dernier qui avait prévu de poser ses congés pendant cette période n'a été présent que quelques jours et a depuis été retiré par la direction, alors que les rôles de taxe foncière sortent et que le service est sollicité par les contribuables.

**Nous vous demandons d'intervenir pour que tous les emplois du SIP soient pourvus et que dans l'attente, le service bénéficie de moyens de renfort, en particulier dans la mission foncière.**

La situation de vacances d'emplois dans notre département, ajoutée aux suppressions d'emplois ne peut perdurer : il appartient à la Direction générale de procéder au recrutement par appel aux listes complémentaires ou, s'il le faut, par un concours exceptionnel.

***Nous vous demandons de vous engager en ce sens.***

Il est projeté le déménagement des deux brigades d'évaluation domaniale - actuellement implantées à Puteaux près de la Défense - au Centre Administratif Départemental (CAD) à Nanterre. Pour les agents, ce déménagement ne comporte que des inconvénients : perte d'un réseau de transport en commun diversifié permettant aux évaluateurs d'accéder aisément à leurs communes, forte dégradation des conditions d'accès en voiture, conditions de parking non équivalentes, locaux de moins bonne qualité n'offrant pas la garantie de bénéficier des facilités d'accès aux dossiers et archives existant à Puteaux et nécessaires à la qualité des évaluations... par ailleurs le ratio d'occupation des locaux de Puteaux est conforme aux normes de l'administration.

Afin de préserver leurs conditions de travail et de mobilité dans un contexte où les missions des évaluateurs s'alourdissent chaque année, les agents demandent le maintien de leur service à Puteaux.

***Nous vous demandons qu'il soit répondu favorablement à leur demande.***

La direction vient de nous annoncer que vous aviez donné votre accord à la fermeture de la recette municipale de Vanves par le biais de sa fusion avec celle d'Issy les Moulineaux.

Sur ce dossier, la Direction locale a failli tant sur la forme que sur le fond. A aucun moment, elle n'a prévenu les organisations syndicales de son intention et c'est suite à des communications informelles aux collègues concernés que la CGT a dû demander des explications à la Direction. Celle-ci nous convoque désormais le 16 octobre en CTL pour entériner la fermeture de Vanves. C'est inacceptable.

Nous ne pouvons, en effet, accepter un nouvel éloignement du service public vis-à-vis de l'utilisateur ou des élus locaux et de leurs services, quand bien même il s'agisse d'un tissu urbain. La fermeture d'un service public n'est jamais sans conséquence notamment pour les usagers les plus fragilisés. Alors que la proximité est pour eux une garantie d'un traitement égal, ils vont le ressentir désormais comme une forme supplémentaire d'exclusion. Le site fusionné, celui de l'actuelle trésorerie d'Issy, pour les usagers de Vanves est mal desservi par les transports en commun. Les régisseurs, détenteurs de fonds et de valeurs, vont devoir allonger leurs parcours et fragiliser leur sécurité. Alors que les cas d'agressions vis-à-vis de nos services sont en augmentation sensible, la fermeture de ce site ne

donne pas un signal positif. Enfin l'expérience nous a appris que ces regroupements ne sont qu'une étape vers de nouvelles suppressions d'emplois au motif d'une mutualisation des activités communes (courrier, caisse, guichet, comptabilité).

***C'est pourquoi nous vous demandons de revenir sur la décision de fermer la recette municipale de Vanves.***

En matière de conditions de vie au travail nous attirons votre attention sur la demande de collègues de plusieurs sites (Saint-Cloud-CFP, Issy-CFP, Nanterre Tivoli et tout dernièrement Boulogne sud) éloignés du lieu de restauration qui demandent, certains depuis des années, l'attribution d'un quart d'heure à réintégrer dans la pointeuse afin de tenir compte d'un temps de restauration qui ne peut être inférieur à une heure. La direction oppose un refus absolu.

***Nous vous demandons d'intervenir pour qu'une réponse favorable soit apportée à la demande des agents.***

A Boulogne, sur ce site qui vous accueille aujourd'hui, les agents administratifs de toute catégorie (A, B, C) sont sollicités pour rentrer à tour de rôle les poubelles chaque matin. Ce type de tâche n'entre manifestement pas dans les doctrines d'emplois et les statuts particuliers de ces collègues. Que va-t-on leur demander demain ? Les agents ne sont pas responsables de la décision de supprimer le poste de gardien. Ils n'ont pas à en faire les frais.

***Nous vous demandons d'intervenir afin que les dispositions soient prises de sorte que ces tâches puissent être assurées sans demander la participation des agents du site.***

Vous avez choisi de modifier unilatéralement les règles de vie dans notre administration à travers la «réécriture» (consultable en ligne) de la circulaire du 10 décembre 2010 qui avait été définie comme le socle des droits dans la nouvelle administration fusionnée. Entre autres, nous venons d'apprendre que les autorisations d'absence accordées pour certaines fêtes religieuses ne seraient plus rémunérées. Cette régression introduit une discrimination, qui plus est dans un contexte sensible.

***Nous vous demandons le retour aux dispositions en vigueur jusque là et de reprendre les négociations avec les organisations syndicales de la DGFIP dans le but de préserver les droits acquis des agents selon la filière et de faire bénéficier l'ensemble des agents du mieux-disant, suivant les engagements pris par votre prédécesseur.***

Monsieur le Directeur Général, nous faisons nôtre la demande de notre syndicat national d'ouverture de véritables négociations sur la base des revendications des personnels portées par leurs organisations syndicales.

**Pour être plus forts et gagner sur nos revendications,**

**rejoignez la CGT !**



# Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

## SECTION :

.....

- Actif       Stagiaire  
 Retraité

### Je souhaite m'abonner à :

- la Nouvelle Vie Ouvrière*

### Facultatif

#### > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT  
(secteur Cadres & Techniciens)

- OUI       NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGiTiel** par la section  
le : ..... / ..... / .....

Date de réception au bureau national le : ..... / ..... / .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / ....

Catégorie : ..... Grade : .....

Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative :

.....  
.....  
.....  
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

- Adresse administrative :  
 Adresse personnelle (préciser) :

.....  
.....  
.....

Tél. :

.....  
Mel :  
.....  
.....

Date : .. / .. / .... Signature :